

# SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 24 février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 février s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/MAILLOCHAUD/MIRAULT/PENICHON/COURLIT/MOITEAUX/MONDIN/LAVAUD/  
DENZLER THABAUD

## ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame LIEGE-TALON a donné pouvoir à Monsieur BUJON  
Monsieur MARTIN a donné pouvoir à Monsieur MONDIN  
Monsieur MENOIRE a donné pouvoir à Monsieur LAVAUD

Madame ALLOY

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

Monsieur BUJON présente les comptes administratifs et de gestion 2019 qui font apparaître :

### Pour la Commune :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	906 006,33 €
Recettes :	980 491,14 €
Excédent 2018 :	209 311,84 €
Excédent de fonctionnement :	283 796,65 €

#### Investissement :

Dépenses :	620 814,96 €
Recettes :	775 136,92 €
Excédent 2018 :	62 608,34 €
Excédent d'investissement :	216 930,30 €

**Soit un excédent de clôture de 500 726,95 €**

Reste à réaliser dépenses 2019 :	138 673,00 €
Reste à réaliser recettes 2019 :	33 200,00 €

**Soit un excédent global de clôture de 395 253,95 €**

### Pour le lotissement :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

#### Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Déficit 2018 :	- 38 433,64 €

**Soit un déficit global de clôture de 38 433,64 €**

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Monsieur BUJON est désigné par le conseil municipal pour présider les débats et mettre la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 de la commune et du lotissement «La Croix du merle».

## VOTE DES TAUX 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour et 1 contre, décide de modifier les taux d'imposition comme indiqué ci-dessous :

- 9,87% pour la taxe d'habitation
- 20,90% au lieu de 20,69% pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,22% pour la taxe sur le foncier non bâti

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur BUJON présente les budgets 2020 :

### Pour la Commune :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 1 239 296,65 €

Recettes : 1 239 296,65 €

#### Investissement :

Dépenses : 706 673,00 €

Recettes : 706 673,00 €

### Pour le lotissement :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 38 433,64 €

Recettes : 38 433,64 €

#### Investissement :

Dépenses : 38 433,64 €

Recettes : 38 433,64 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'adopter les budgets primitifs 2020.

## QUESTIONS DIVERSES

- La distribution de «VIVRE A BALZAC 2020» se fera après les élections municipales.
- Monsieur COURLIT informe le conseil que depuis la création de la voie douce, des personnes traversent régulièrement la propriété privée de Madame TARDIEUX.
- La cérémonie commémorative du 19 mars 1962 (Cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires et des combats en Tunisie et au Maroc) sera célébrée le jeudi 19 mars 2020 à 18h00 à Balzac.



